

Le projet de restauration hydro-écologique Marais d'Eglemesnil

En 2016, le SMBV SVS a lancé une étude de restauration d'une zone d'expansion des crues et de zones humides sur les communes de Biville-la-Rivière, Tocqueville-en-Caux et Royville. 2 ans plus tard, l'étude s'achève, laissant place au travail de concertation des techniciens avec les propriétaires.



Ce projet prévoit la mise en place d'aménagements visant à **réduire le Risque Inondation** en optimisant le stockage des eaux, à **participer à la gestion des ruissellements** et à **restaurer les zones humides**.

D'intérêt commun, ce projet doit **répondre à de multiples enjeux** comme la protection des personnes et des biens, l'amélioration du fonctionnement hydraulique, la restauration écologique ou encore la prise en compte du changement climatique.

15 propriétaires sont concernés par la mise en place d'actions comme la plantation de haies, la création de mares, l'implantation d'abreuvoirs aménagés en bord de berge, des travaux de désenvasement, ... La phase de concertation a débuté à l'automne 2018 et aboutira à la mise en oeuvre d'un programme d'actions.

Au vu de l'excellente implication des différents acteurs, **les premiers travaux devraient voir le jour à l'automne 2019**.

> Plus d'infos sur www.sbvsvs.fr, onglet Projet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le PAPI, donnez votre avis !

Contrat entre les collectivités territoriales et l'État, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) se construit à l'échelle d'un bassin de risque, ici ceux de l'Arques et de la Scie. Il vise la mise en oeuvre d'un programme d'actions de gestion des risques inondations suivant 7 axes et mobilisant les moyens financiers disponibles.



Pour que le PAPI soit mis en oeuvre sur notre territoire, il faut obtenir une **labellisation délivrée par une commission**. Un dossier de candidature respectant un **cahier des charges** précis va donc être rédigé pour la fin de l'année 2019. Des **ateliers de travail** avec différents acteurs seront organisés dès le mois de Janvier.

Votre avis nous intéresse !

Notre territoire a la volonté d'élaborer un programme partagé par le plus grand nombre, un site internet a donc été créé.

Le cahier des charges du PAPI impose **une consultation du public avec obligation de résultat** : votre participation en ligne nous permettra de mieux appréhender la conscience globale du risque sur notre territoire et les attentes quant aux mesures qui doivent être prises.

> Donnez votre avis sur www.papi-arques-scie.fr, onglet le PAPI & VOUS.

LES AXES DU PAPI :

COMMUNIQUER

AXE 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

SURVEILLER / PRÉVOIR / ALERTER

AXE 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

AXE 3 : L'alerte et la gestion de crise

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

AXE 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

AXE 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

RÉDUIRE L'OCCURRENCE DES INONDATIONS

AXE 6 : Le ralentissement dynamique des écoulements

AXE 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique



Le Journal

N°5
2019

Edito



Chers lecteurs, chers lectrices,

Après avoir mené un long et nécessaire travail de réflexion et de concertation avec les Communautés de communes et d'Agglomération du territoire, j'ai le plaisir de vous annoncer que le SMBV Saône Vienne Scie a changé ses statuts qui ont été validés par la Préfecture le 02 janvier 2019. Notre territoire et nos compétences se sont élargis, notre gouvernance a changé. Ce journal est l'occasion de vous présenter de manière claire ces changements.

Le SMBV évolue mais son territoire aussi : développement de l'urbanisation et réduction des surfaces perméables, retournement de prairies au profit de cultures intensives, évolution des pratiques culturales, ... S'ajoutent à ces évolutions déjà visibles, les effets prévus du changement climatique: des événements de plus en plus intenses, avec des conséquences importantes pour les personnes et les biens de notre territoire : eau non potable ou restriction d'eau, inondations par ruissellement, débordement de cours d'eau ou submersion marine, perte de la qualité du cadre de vie. L'année 2018 a encore démontré la fragilité de notre territoire avec les événements pluvieux de Janvier et Avril.

Depuis bientôt 20 ans, le SMBV travaille à la réduction de la vulnérabilité de son territoire: le projet de la zone d'expansion des crues du Marais d'Eglemesnil illustre bien ce propos. La conscience du Risque est un des volets que le SMBV souhaite développer: c'est d'ailleurs un des axes du Programme d'Actions de Prévention des Inondations qui sera développé sur la Scie.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Jacques Thélou,
Président du SMBV.

SOMMAIRE

P 2-3
DOSSIER
Le SMBV évolue.



P 4
ZOOM SUR...
le Marais d'Eglemesnil



LE SAVIEZ-VOUS ?
Le PAPI Arques et Scie



Basse Vallée de la Saône inondée suite aux pluies du 30 avril 2018

CONTACT

Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie
11 route de Dieppe
76730 Bacqueville-en-Caux
02 35 04 49 92 - accueil@sbvsvs.fr
www.sbvsvs.fr



Chronologie

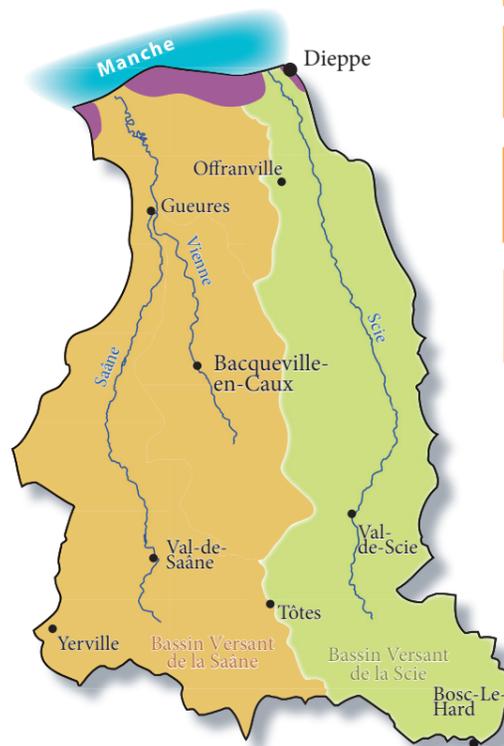
- **Juillet 1999**
Création du SBV
- **Janvier 2014**
Loi MAPTAM et création de la compétence GEMAPI
Intégration d'une compétence obligatoire associant «gestion des milieux aquatiques» et «prévention des inondations»
- **De 2014 à 2018**
Étude de gouvernance
Proposition de statuts, de compétences et de périmètre géographique en cohérence avec les enjeux de la gestion du Grand cycle de l'eau
- **1er janvier 2018**
GEMAPI obligatoire
- **Juillet 2018**
Approbation des nouveaux statuts
Vote en Comité Syndical par les délégués communautaires validant les nouvelles compétences, le périmètre géographique et la Gouvernance
- **Automne 2018**
Délibération des collectivités membres
Validation des nouveaux statuts par les Communautés de Communes et d'Agglomération du territoire (EPCI: Établissements Publics de Coopération Intercommunale)
- **02 janvier 2019**
Validation des statuts par arrêté préfectoral
- **29 janvier 2019**
Élection du Président et des membres du Bureau

LE SMBV SAÂNE VIENNE SCIE ÉVOLUE

Objectifs

- Adapter les compétences à l'évolution du territoire dans le respect des réglementations
- Permettre une gestion cohérente et intégrée du Grand cycle de l'eau à l'échelle du Bassin Versant
- Renforcer la solidarité amont/aval
- Rendre opérationnelles les politiques Nationales et Européennes sur l'Eau et les Inondations

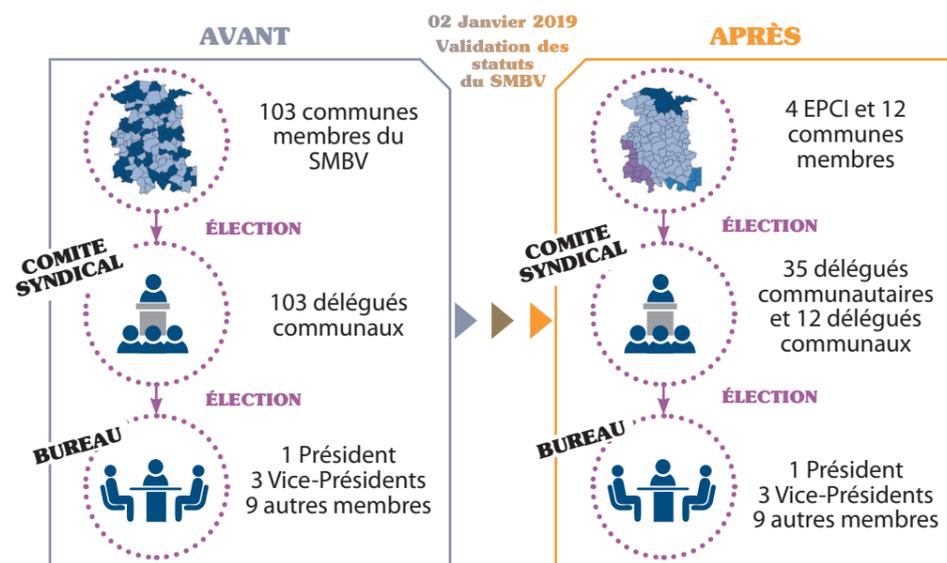
A la suite des inondations des années 90, le Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne Scie a été créé. Les compétences exercées à cette époque se limitaient à la **réalisation d'études et de travaux de lutte contre les inondations**. L'évolution du territoire et de sa vulnérabilité ont naturellement orienté le Syndicat Mixte des Bassins Versants vers des politiques plus larges de gestion du Grand cycle de l'eau à l'échelle d'un Bassin Versant. S'ajoute à ce contexte, la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), compétence devenant exclusive et obligatoire, et renforçant le rôle du SMBV.



Un territoire qui évolue

- **Périmètre** : intégration des **vallées côtières** (+ 762ha), des cours d'eau non permanents, ...
- **Agriculture** : changement des pratiques culturales, retournements de prairies, ...
- **Urbanisation** : augmentation des surfaces imperméabilisées, infrastructures routières, ...
- **Climat** : augmentation de la fréquence d'évènements climatiques inhabituels (averses, crues, sécheresses, orages, ...)

La Gouvernance change



De nouvelles compétences !

- **Préservation et restauration des milieux aquatiques**
Restaurer des zones d'expansion des crues en fond de vallées, Favoriser la reconnexion écologique entre les milieux, ...
- **Prévention des Risques Inondation**
Création d'ouvrages de ralentissement dynamique, Accompagner les communes dans la rédaction de leur Plan Communal de Sauvegarde, Mise en place de protections locales, ...
- **Gestion du ruissellement**
Mise en place de haies ou zones enherbées sur les espaces ruraux (aménagements agro-écologiques), Conseil auprès des agriculteurs, ...
- **Élaboration et animation de Programmes d'Actions**
Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur la Scie, Projet PACCO (Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers), ...
- **Surveillance et gestion**
Relever et analyser les données des stations du Réseau de mesures et mettre en place une alerte de crue, ...
- **Intégration du Grand cycle de l'eau dans l'aménagement du territoire**
Apporter des avis techniques sur les projets d'urbanisme, Conseiller les collectivités dans la gestion de leurs eaux pluviales, ...
- **Sensibilisation et animation**
Organiser des journées techniques adaptées au public, Sensibiliser le public scolaire au Risque Inondation, Installer des repères de crues sur les communes, ...

Côté finances !

Les dépenses générales du SMBV sont principalement financées par les Communauté de Communes et d'Agglomération. Des financements publics (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe, État, Région Normandie, Département de Seine-Maritime, ...) confortent la réalisation des actions.

L'équipe !

Actuellement, 6 agents travaillent au sein du SMBV Saône Vienne Scie. En 2018, Samuel COMONT, technicien rivière, a été intégré au SMBV suite au transfert de compétences GEMAPI de la CC Terroir de Caux, Johann WATTIEZ a succédé à Camille GOUGEARD pour le volet agricole et Viktoria EMERIT, à Sonia HOUZARD pour le volet urbain. Bienvenue à eux !



Ce que le SBV ne fait pas

- **Gestion des eaux pluviales urbaines**
- **Eau potable et assainissement**
- **Entretien courant des cours d'eau**
- **Gestion du trait de côte**

L'essentiel

- Changement des statuts du SMBV au 02 janvier 2019
- De nouvelles compétences permettant une gestion globale du Grand cycle de l'eau
- Des élus communaux remplacés par des élus intercommunaux
- Un territoire qui est plus vulnérable face aux évènements climatiques

Plus de précisions sur www.sbvsvs.fr